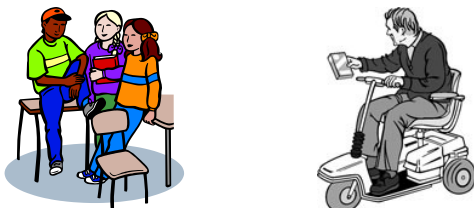


## La philosophie entourant nos actions

L'APHRSO considère que pour accomplir adéquatement sa mission, elle doit travailler de concert avec les partenaires et les organismes du milieu et ce, tout en étant à l'écoute des besoins de ses membres.

En ce sens, l'APHRSO peut, si elle le juge nécessaire, développer des services et des activités pour ses membres dans la mesure où ces derniers permettent de favoriser collectivement l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées.

L'APHRSO ne doit donc pas se substituer à d'autres organismes ou instances du milieu ou modifier sa mission première pour répondre à des besoins de services. Rappelons que l'organisme a une mission de promotion et de défense des droits et que ses actions doivent en tout temps être le reflet de cette volonté.



100, rue Sainte-Marie  
La Prairie (Québec) J5R 1E8

Téléphone : 450-659-6519  
 Télécopieur: 450-659-6510  
 Site internet: [www.aphrso.org](http://www.aphrso.org)  
 Courriel : [info@aphrso.org](mailto:info@aphrso.org)

### Le territoire que nous desservons:



*L'intégration sociale*  
*des*  
*personnes handicapées...*

*Un rêve à bâtir,*  
*une réalité à construire.*

## Qu'est ce que l'APHRSO ?

L'Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) se définit d'abord et avant tout comme étant un organisme d'action communautaire autonome car sa raison d'être et ses pratiques se traduisent comme suit :

- ⇒ Être un organisme à but non lucratif;
- ⇒ Être enraciné dans sa communauté;
- ⇒ Entretenir une vie associative et démocratique;
- ⇒ Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
- ⇒ Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- ⇒ Avoir une mission qui favorise la transformation sociale;
- ⇒ Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches globales des problématiques;
- ⇒ Être dirigé par un Conseil d'administration indépendant du réseau public.

L'APHRSO est dirigée par un Conseil d'administration composé de membres bénévoles qui sont majoritairement des personnes handicapées ou parents de personne handicapée.

## Nos principales sources de financement



## Notre mission

L'APHRSO a vu le jour en 1980 dans le but de défendre et promouvoir l'exercice des droits des personnes handicapées dans tous les domaines et ce, par tous les moyens nécessaires.



## Les objets de notre charte

- ⇒ Favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées, notamment dans les domaines du travail, de l'éducation et du loisir;
- ⇒ Voir à la mise sur pied des ressources et activités répondant aux besoins des personnes handicapées;
- ⇒ Favoriser la diffusion d'informations pour sensibiliser la population à la condition et à l'acceptation de la personne handicapée;
- ⇒ Recevoir des dons et subventions et en disposer suivant les objets de la corporation.



## Nos membres

Toute personne handicapée, les membres de leur famille et/ou toute personne sensibilisée à la cause.

Les personnes désireuses de devenir membres doivent rencontrer un membre du personnel et compléter un formulaire d'adhésion qui sera présenté au Conseil d'administration pour acceptation.

## Les services offerts

- ⇒ Service d'écoute et de soutien;
- ⇒ Service de références sur les services existants;
- ⇒ Support et accompagnement ponctuel au besoin;
- ⇒ Soutien technique disponible (formulaires gouvernementaux, représentation, etc.);
- ⇒ Participation active dans différents dossiers permettant de favoriser collectivement l'intégration sociale des personnes handicapées;
- ⇒ Promotion et défense des droits dans les dossiers touchant les personnes handicapées;
- ⇒ Conférences et rencontres de sensibilisation et d'informations;
- ⇒ Production et diffusion de matériel de sensibilisation;
- ⇒ Production et diffusion de notre journal interne;
- ⇒ Site internet.

L'APHRSO offre également une programmation d'activités dont les objectifs visent à favoriser collectivement l'intégration et la participation sociale.

Il est à noter que pour participer à nos activités, nos membres doivent d'abord s'y inscrire et répondre aux critères d'admission établis.

